

# RAPPORT ANNUEL SUR LES LANGUES OFFICIELLES

**2009 – 2010**



# Table des matières

---

<b>Message du ministre .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Réalisations – Mise en œuvre continue de la Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au Rapport final du Comité spécial sur la révision de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (mars 2003).....</b>	<b>4</b>
<b>Réalisations – Éducation et langues officielles .....</b>	<b>6</b>
<b>Réalisations – Services du GTNO et langues officielles .....</b>	<b>13</b>
<b>Réalisations – Partenariats avec les communautés linguistiques.....</b>	<b>37</b>
<b>Rapport d'étape — Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest .....</b>	<b>45</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>48</b>
<b>Annexe 1 – Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO</b>	
<b>    Langues autochtones (2009-2010).....</b>	<b>49</b>
<b>Annexe 2 – Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO</b>	
<b>    Français (2009-2010).....</b>	<b>50</b>

## Message du ministre

Je suis heureux de présenter le septième rapport annuel sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest (TNO) pour l'exercice entamé le 1<sup>er</sup> avril 2009 et terminé le 31 mars 2010.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et les organismes autochtones savent que l'usage de nos langues autochtones a diminué au fil des ans. Nous comprenons aussi que beaucoup de facteurs influent sur le déclin de l'usage de nos langues. Si nous ne travaillons pas ensemble à renverser cette tendance, nous risquons de la voir se poursuivre. Pour nous aider dans nos efforts à ce sujet, nous avons organisé le Symposium sur les langues autochtones des TNO en mars 2010. Les discussions et les renseignements émanant de ce symposium servent d'assise à une nouvelle stratégie de soutien pour nos langues autochtones.



Cette année, nous avons évalué un projet pilote de guichet unique de services en français (Services TNO). Cette évaluation a conclu que Services TNO est un exemple réussi du concept de guichet unique et constitue une démarche louable à titre de mesure importante pour nous acquitter de nos obligations en matière de langues officielles consistant à fournir un service répondant aux besoins des francophones des TNO.

Le présent rapport fait état des progrès que nous avons accomplis au cours de la dernière année pour promouvoir les langues officielles, de même que pour élaborer et offrir des programmes et des services linguistiques.

J'aimerais remercier les nombreuses organisations et personnes qui ont contribué à l'amélioration, au renforcement et à la revitalisation des langues officielles aux Territoires du Nord-Ouest.

Mahsi,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jackson Lafferty".

Jackson Lafferty  
Ministre responsable des langues officielles

## Introduction

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a le mandat explicite de travailler avec les communautés de langues officielles, la communauté francophone et les dirigeants de ces communautés pour combler les lacunes en matière de langues et de cultures ténoises.

Il est évident que l'anglais est la langue dominante au travail, à l'école, dans les organes de gouvernance et dans les médias. L'usage des langues autochtones a connu un déclin visible, particulièrement chez les jeunes. Par conséquent, il est nécessaire de redoubler d'efforts et de renverser cette tendance, afin que l'usage de nos langues autochtones recommence à augmenter. Le désir de renforcer et d'appuyer les langues ténoises est de plus en plus grand, mais il doit constituer un projet commun de toutes les communautés linguistiques, afin de tirer parti des pratiques exemplaires et de l'innovation réussie dans le domaine des mesures de revitalisation linguistique.

Le présent rapport souligne les progrès accomplis en 2009-2010 et vise à présenter un compte rendu annuel des activités qui ont eu lieu, conformément à la *Loi sur les langues officielles* des TNO.



# **Réalisations – Mise en œuvre continue de la Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au Rapport final du Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* (mars 2003)**

## **1. Examen de la Stratégie de soutien aux langues autochtones des TNO**

Vers la fin des années 1990, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF), au cours de l'élaboration de son plan stratégique à long terme, a consulté les collectivités sur un éventail de questions. Cela a donné lieu à la rédaction d'un Plan stratégique pour les langues autochtones, dans un document intitulé *Revitalisation, renforcement et promotion des langues autochtones : Stratégies de soutien aux langues autochtones (Revitalizing, Enhancing and Promoting Aboriginal Languages: Strategies for Supporting Aboriginal Languages)*. Le document décrivait les initiatives actuelles et prévues du GTNO pour soutenir la vision de langues autochtones en santé. Il était censé être un « projet en cours » à modifier à mesure que les communautés de langues autochtones continuaient à déterminer leurs besoins, à définir leurs priorités et à assumer une responsabilité accrue concernant l'atteinte de leurs objectifs linguistiques.

En 2008, le MÉCF a proposé d'examiner la Stratégies de soutien aux langues autochtones dans le but de la renouveler, en collaboration avec ses principaux partenaires, dont les communautés de langues autochtones et les ministères, les conseils, les commissions et les organismes du GTNO. La première étape du processus consistait à examiner le Plan stratégique pour les langues autochtones qui était alors en place. La deuxième étape était de renouveler la stratégie.

Le contrat sur l'examen de la Stratégie de soutien aux langues autochtones des TNO a été accordé à l'entreprise Genesis Group de Yellowknife. Le rapport final a été présenté en novembre 2009. Les recommandations et les renseignements de ce rapport ont contribué à l'élaboration de la Stratégie sur les langues autochtones du GTNO.

## **2. Conseil des langues officielles et Conseil de revitalisation des langues autochtones**

En 2004, deux conseils réglementaires ont été établis en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil des langues officielles est composé d'un représentant de chacune des 11 langues officielles des TNO et conseille le ministre sur des questions liées à l'administration et à la prestation des services par le GTNO. Le Conseil de revitalisation des langues autochtones compte un représentant de chacune des neuf langues autochtones officielles des TNO et conseille le ministre sur des questions liées aux programmes et initiatives qui font la promotion, renforcent, préservent et revitalisent les langues autochtones.

Les membres des deux conseils sont nommés pour un mandat de deux ans, conformément aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles* et de ses règlements afférents.

Le mandat des membres de deux conseils est arrivé à terme le 31 mars 2010. Une lettre du ministère a été envoyée à toutes les communautés linguistiques, afin de solliciter des mises en candidature pour ces conseils.

La Division des langues officielles fournit le soutien administratif aux conseils. Il s'agit principalement de la préparation de la correspondance, de l'organisation des réunions, de la rédaction des procès-verbaux et des préparatifs de déplacement.

### **3. Renforcer les capacités en ressources humaines dans les langues officielles**

En janvier 2007, le MÉCF a versé des fonds à la Yamoza Kue Society pour qu'elle collabore avec le gouvernement des Premières Nations dénées d'Akaitcho à l'élaboration et à la prestation d'une série de six modules de formation de base des interprètes et des traducteurs, complétée par un stage. Chacun de ces modules dure une semaine et approfondit le contenu du module précédent. Le but de cette formation pilote est d'améliorer la qualité des services d'interprètes et de traducteurs autochtones des collectivités des TNO.

Le projet pilote de formation des interprètes et traducteurs autochtones d'une durée de deux ans a pris fin en mars 2009. Des aînés et d'autres participants maîtrisant le chipewyan sont venus de Fort Resolution, Fort Smith, Lutsel K'e, Dettah et Ndilo. Le contenu des cours du projet pilote a été élaboré par le Conseil des langues officielles et a été élaboré en collaboration avec la collectivité et peut s'adapter aux besoins des collectivités.

En août 2009, la Yamoza Kue Society a reçu des fonds supplémentaires, pour terminer la rédaction et la publication du manuel de formation associé aux modules de formation des interprètes et traducteurs dans les collectivités qui avaient été dispensés dans la région d'Akaitcho, à titre de projet pilote. Lorsqu'ils seront complétés, les modules de formation seront mis à la disposition des communautés linguistiques, en tant que guide de ressources pour former les interprètes et traducteurs locaux.



## Réalisations – Éducation et langues officielles

### 1. Programmes de la petite enfance

Les programmes de la petite enfance fournissent un environnement d'apprentissage qui répond aux besoins de développement des jeunes enfants. Ces programmes peuvent être offerts à temps plein ou à temps partiel aux enfants avant leur entrée dans le système scolaire officiel.

#### Programmes de foyers linguistiques

Les milieux d'immersion linguistique précoce donnent aux jeunes enfants la possibilité d'acquérir une bonne maîtrise de leur langue maternelle. Plus un enfant est jeune, plus il lui est facile d'acquérir une langue. Le GTNO reconnaît cette possibilité importante et verse aux programmes de la petite enfance existants un financement ciblé pour soutenir l'aménagement de milieux d'immersion précoce aux langues autochtones, au moyen de « foyers linguistiques ».

En 2009-2010, 19 programmes de la petite enfance, dont au moins un site dans chacune des neuf langues autochtones officielles, ont reçu un soutien direct pour aménager un foyer linguistique. Ces programmes se trouvent dans 17 des 33 collectivités des TNO.

L'approche linguistique utilisée dans ces sites va de l'immersion totale à l'apprentissage d'une langue seconde. Le niveau d'immersion offert dépend des compétences linguistiques du personnel du programme de la petite enfance, ce qui peut représenter une difficulté dans les collectivités où une langue autochtone compte un très faible nombre de locuteurs.

En octobre 2009, le personnel de chaque foyer linguistique a participé à un atelier qui portait sur l'intégration de la langue et des activités culturelles aux pratiques, routines et activités quotidiennes d'un programme de petite enfance. Les participants ont quitté l'atelier avec de nombreuses approches pratiques sur l'immersion des enfants dans la langue et la culture locale et l'ébauche d'un outil d'évaluation pour commencer le processus de suivi de l'acquisition du langage.



### 2. Programmes d'éducation

#### Programme d'études des langues autochtones

Le financement de l'enseignement axé sur les langues et les cultures autochtones est alloué aux Conseils scolaires de division (CSD) selon le plan préétabli indiqué ci-

dessous et calculé à partir des équivalences à temps plein (ÉTP) d'élèves autochtones de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année :

financement de base de cent mille dollars (100 000 \$) et de dix mille dollars (10 000 \$) (x nombre de collectivités) moins un + (ÉTP autochtone) x (cent vingt mille dollars (120 000 \$)). En plus de ce financement, les CSD reçoivent aussi des fonds supplémentaires pour les langues autochtones en vertu de l'Accord de coopération Canada-Territoires du Nord-Ouest relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest. Les CSD planifient leurs budgets en fonction de ces contributions, afin d'élaborer du matériel à l'usage exclusif des écoles. La façon dont les CSD et les ASD allouent leur financement à divers projets leur revient entièrement.

En partenariat avec l'Inuvialuit Regional Corporation et l'Institut social et culturel gwich'in, le Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta continue à mettre en place un processus pour enseigner les programmes d'inuvialuktun et de gwich'in langues secondes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui ont été élaborés en 2005.

Le travail d'élaboration d'un programme d'enseignement des langues dénées comme langues secondes, plus exactement le chipewyan, l'esclave du Sud, l'esclave du Nord, le tlicho et le gwich'in, se poursuit. Le MÉCF a confié à un groupe de travail, composé de représentants du MÉCF, des conseils scolaires de district (CSD) et d'administrations scolaires de district (ASD), la tâche d'élaborer les programmes d'enseignement des langues dénées lors de réunions mensuelles. Des ébauches de ces programmes devaient être achevées d'ici la fin de juin 2010 et mises à l'essai dans les écoles à titre de projet pilote en septembre 2010. La tâche est complexe : les programmes doivent enseigner fidèlement les cinq langues dénées des TNO et intégrer harmonieusement les concepts dénés du programme Dene Kede, et il ne s'agit là que de deux des nombreuses difficultés qui retardent l'achèvement de ces programmes. On prévoit terminer les ébauches de ces programmes d'enseignement de langues reposant sur le programme Dene Kede durant l'année scolaire 2010-2011.

Le stade final de l'élaboration du cédérom *Dene Kede: Trails to Becoming* est presque achevé. Ce cédérom est un jeu interactif pendant lequel les enseignants se familiarisent à leur propre rythme sur le programme Dene Kede, conçu à partir de la vision du monde des Dénés. le cédérom est une ressource qui aide les enseignants à intégrer le programme Dene Kede à toutes les matières.

## **Éducation en français langue minoritaire et enseignement du français langue seconde**

En vertu du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2013, entre le ministère fédéral Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), le MÉCF a signé un accord de quatre ans pour financer l'enseignement en français langue minoritaire et en français langue seconde (programmes d'immersion française et de français de base). Cet accord verse du financement en fonction d'objectifs linguistiques. Les projets associés aux deux types d'enseignement relèvent des quatre catégories suivantes :

- la participation des élèves;
- la prestation de programmes;
- les milieux scolaires enrichis;
- l'appui au personnel éducatif.

Ce financement est alloué aux projets linguistiques des CSD dans une proportion de 96 %.

Dans le cas de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, la plus grande partie du financement destiné à l'enseignement en français langue minoritaire est allouée à la dotation selon les différentes catégories. Grâce à ces fonds, la commission scolaire a embauché du personnel afin d'augmenter le nombre d'enseignants titulaires, d'offrir des secrétaires et des bibliothécaires à temps plein à chaque école et d'avoir des directeurs d'école à temps plein. Toutes ces initiatives permettent à la commission de jouir de normes scolaires plus comparables à celles des écoles communautaires situées à Yellowknife et à Hay River.

Le financement fédéral contribue aussi à faire progresser le Collège des Territoires du Nord-Ouest. Ce projet en cours offre des programmes postsecondaires en français aux TNO. Bien qu'aucun cours postsecondaire n'ait été offert, on a toutefois donné de la formation aux adultes dans le domaine des langues. Le personnel administratif de ce collège a communiqué avec le Collège Aurora et prévoit d'autres entretiens pour évaluer la possibilité que les deux établissements travaillent de concert dans leur intérêt mutuel.

Pour ce qui est de l'objectif de l'enseignement du français langue seconde, les CSD ont reçu du financement pour soutenir leurs initiatives pédagogiques en matière de programmes de français. La plus grande partie du financement a servi à la dotation. Cinq CSD ont embauché du personnel pour enseigner leurs programmes de français de base de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Deux CSD ont utilisé leurs fonds pour leurs programmes d'immersion française. Enfin, un CSD a alloué ses fonds à des cours de perfectionnement du français intensifs.

### **Centres d'enseignement et d'apprentissage**

Les centres d'enseignement et d'apprentissage (CEA) des TNO appuient les programmes de langues et de cultures autochtones dans les écoles, ce qui comprend :

- l'élaboration et la production de ressources;
- la coordination de la formation des moniteurs de langues autochtones et des éducateurs de la petite enfance;
- la coordination des camps linguistiques et culturels;
- le soutien à la planification et à la prestation des programmes;



- la planification de conférences régionales sur l'éducation;
- la formation sur l'intégration des programmes Dene Kede et Inuuqatigiit dans toutes les matières de base.

En plus du soutien normal qu'ils apportent aux écoles, la plupart des coordonnateurs des CEA ont participé au processus de rédaction du programme de langues dénées. Ce processus a nécessité un très grand nombre de réunions durant l'année.

Les coordonnateurs ont également dressé un plan de travail sur le programme de langues dénées pour la période 2010-2012, compilé une liste de ressources indiquant les niveaux scolaires qui leur convenaient, monté un répertoire électronique partagé et discuté des questions préoccupantes dégagées lors de l'analyse des écarts réalisée l'an dernier.

### 3. Formation des enseignants



En fournissant les connaissances et l'expertise requises pour que notre système d'éducation repose fermement sur les perspectives autochtones, les enseignants des TNO jouent un rôle essentiel.

La formation des enseignants se déroule en deux volets. Le premier volet prépare les éducateurs à enseigner les matières de base des programmes d'étude dans nos écoles. Le second volet prépare les moniteurs de langues et de cultures autochtones à enseigner les langues autochtones.

#### Programme de formation des enseignants (PFE) et Programme de formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones (PFMLCA à temps plein) du Collège Aurora

En partenariat avec l'Université de la Saskatchewan, le Programme de formation des enseignants (PFE) du Collège Aurora prépare les enseignants autochtones et du Nord qui travailleront dans les écoles des TNO. Dans le cadre de ce partenariat, le Collège Aurora offre un baccalauréat en éducation d'une durée de quatre ans au campus Thebacha de Fort Smith, avec la possibilité de terminer et d'obtenir un diplôme après la troisième année. Les trois campus régionaux offrent l'accès facultatif au PFE.



De plus, on offre également le PFE menant à un diplôme dans les collectivités. Les étudiants peuvent choisir d'enseigner aux TNO ou de terminer la quatrième année du programme menant à un grade universitaire au campus Thebacha ou en étant transférés à l'Université de la Saskatchewan.

En 2007-2008, la région des Tlicho a offert la première des trois années du PFE menant à un diplôme et la première des deux années du PFMLCA menant à un diplôme. Quatre étudiants ont complété avec succès leur première année du PFE menant à un diplôme et trois étudiants supplémentaires se sont inscrits pour l'année

scolaire 2008-2009. Neuf étudiants ont complété avec succès la première année du PFMLCA menant à un diplôme et neuf étudiants ont participé à une cérémonie de remise des diplômes en juin 2009.

On offre présentement la première année du PFMLCA menant à un diplôme dans les collectivités de la région de Beaufort-Delta. Le PFMLCA est un programme de vingt cours dont la philosophie d'acquisition du langage repose sur les camps culturels et l'enseignement en classe. Le programme est composé de cours mis à jour et de nouveaux cours dans les domaines suivants : application des technologies, gestion de classe, art dramatique, linguistique et programmes d'études culturels.

Le Comité consultatif du PFMLCA a encadré les concepteurs de cours et vérifié chaque cours du programme de deux ans. Le Comité a continué à jouer un rôle d'encadrement durant la mise en œuvre du programme, selon les besoins. Un examen du PFMLCA offert dans la région des Tlicho a été réalisé en mars 2010. Le Comité consultatif du PFMLCA continue son rôle de déterminer si des changements s'avèrent nécessaires pour la conception ou le modèle de prestation du programme. Ce travail s'effectue en partenariat avec le Collège Aurora et le Comité consultatif sur le PFE et le PFMLCA des Tlicho, de même qu'avec le MÉCF. Le PFMLCA de Beaufort-Delta bénéficie aussi de ce travail.

Les programmes PFE et PFMLCA (à temps plein et menant à un diplôme) du Collège Aurora sont financés par la Stratégie en matière de formation du GTNO, la Division des langues officielles (offre du PFMLCA à temps partiel et en région) et le budget de base du Collège Aurora. Le MÉCF a l'intention d'accroître les possibilités de formation des enseignants à temps plein dans les collectivités à l'échelle des TNO, tant pour le PFE que le PFMLCA. En 2009-2010, le Programme de préparation à l'éducation communautaire (PPEC) a commencé à être offert dans la région de Beaufort-Delta, à temps plein à Inuvik. Ce programme vise à faire acquérir des aptitudes aux études tout en intégrant les langues, les cultures et l'histoire de Beaufort-Delta, afin de préparer les étudiants aux programmes d'accès d'un an du PFE et du PFMLCA en 2010-2011. La prestation de ce modèle est semblable à celle qui est utilisée dans la région des Tlicho.

Douze étudiants ont complété le PPEC en juin 2010. Pour l'année scolaire 2010-2011, dix étudiants sont inscrits au programme PFMLCA menant à un diplôme et dix étudiants sont inscrits au programme d'accès au PFE. Les étudiants inscrits au PFMLCA menant à un diplôme seront diplômés en 2011-2012, alors que ceux du PFE menant à un diplôme le recevront en 2013-2014.

### **Offre du Programme de formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones à temps partiel (PFMLCA menant à un certificat)**

En 2009-2010, le Collège Aurora a continué d'offrir des cours à temps partiel dans le cadre du Programme de formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones (programme d'un an menant à un certificat) dans les régions du Slave Nord, du Sahtu, du Deh Cho, du Slave Sud et de Beaufort-Delta. Des étudiants de la région du Sahtu ont aussi participé à un cours offert dans le Deh Cho. Des partenariats entre les conseils scolaires de division, les administrations scolaires de

district, les centres linguistiques et les organismes des gouvernements des Premières nations ont permis d'offrir ce programme à temps partiel.

Sept cours à temps partiel ont été offerts dans six régions. On comptait 65 participants en 2009-2010, soit une légère hausse par rapport aux 59 participants de 2008-2009. Pour financer l'enseignement de ces cours, le MÉCF a versé des fonds au Collège Aurora, qui a travaillé en collaboration étroite avec les conseils scolaires de division pour que ces cours puissent être offerts.

Des enseignants de langues autochtones, des aides-enseignants en soutien aux élèves, des employés de foyers linguistiques et des éducateurs de la petite enfance. Afin de limiter la diminution du temps consacré à l'enseignement déjà en poste ont suivi les cours à temps partiel en salle de classe, certains des cours du PFMLCA à temps partiel ont été offerts selon un modèle intégré à l'emploi, à la demande des conseils scolaires de division.

### **Renseignements sur les participants de 2009-2010 par région**

Région	Participants	Désistements ou abandons	Achèvements
Sahtu (prestation conjointe dans la région du Deh Cho)	1 à temps partiel	0	4
Deh Cho	1 à temps partiel	0	7
Slave Sud	2 à temps partiel	0	20
Slave Nord (Yellowknife)	1 à temps partiel	0	9
Beaufort-Delta	2 à temps partiel	0	25
Beaufort-Delta (PPEC)	21 à temps plein	9	12
<b>Total</b>	<b>6 à temps partiel (avec la prestation conjointe dans le Sahtu et le Deh Cho)</b> <b>21 à temps plein</b>	<b>9</b>	<b>77</b>

Le MÉCF verse des fonds au Collège Aurora pour un poste de coordonnateur du Programme de formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones. Ce poste est inestimable pour étendre la prestation des cours au moyen de partenariats renforcés avec les centres d'enseignement et d'apprentissage, les conseils scolaires de division et le collège.

Voici un résumé des mesures prises en 2009-2010 à partir des recommandations formulées par le coordonnateur du PFMLCA en 2008-2009 :

1. *Le programme Dene Kede* a utilisé des attentes spécifiques sur la connaissance d'une langue pour monter une trousse d'approches d'enseignement de la lecture à l'intention des moniteurs de langues autochtones. *Dene Kede* est l'une des philosophies sous-jacentes du PFMLCA et est considérée comme l'assise de nombreux aspects du programme. *Dene Kede* intègre la langue et la culture, pour qu'il n'y ait pas de démarcation entre l'enseignement à un apprenant de langue maternelle ou de langue seconde.
2. Le cours de planification curriculaire à l'intention des moniteurs de langues autochtones (Curriculum Planning for Aboriginal Language Teachers, n° 219-127) sur la planification n'a pas été enseigné cette année. Cependant, en raison du succès qu'il a connu auparavant dans les régions du Slave Nord, du Slave Sud et du Deh Cho, il sera enseigné en équipe dès que cela sera possible. Ce cours continue d'être très pratique et axé sur les activités. Dans le cadre de cœurs, les étudiants étudient à fond le programme Dene Kede de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année et l'utilisent ensuite pour élaborer des plans annuels, des plans d'unités par thèmes et des plans de cours.
3. Les recommandations précédentes comportaient la mise sur pied d'un forum d'échange de ressources et d'information pour les groupes de communautés linguistiques financés par le PFMLCA, afin de réunir et de disséminer des ressources d'enseignement et d'apprentissage pour le PFMLCA. Au nombre des progrès réalisés à ce sujet, mentionnons l'élaboration d'une bibliographie avec le Conseil scolaire de division du Slave Sud et la compilation de la base de données sur les ressources en langues autochtones. De plus, dans les collectivités de la région de Beaufort-Delta, chaque moniteur du PFMLCA a reçu un ordinateur portable, un tableau blanc électronique de marque Smart et un appareil Phraselator à la suite de sa formation du début de 2010.
4. Les programmes Dene Kede et Inuuqatigiit continuent d'être utilisés en tant que programmes d'études fondamentaux reflétent, validant et faisant la promotion des cultures et des langues des TNO.
5. La prestation à temps plein du PFMLCA dans les collectivités a été étendue à la région de Beaufort-Delta. En 2009-2010, on y a offert un Programme de préparation à l'éducation communautaire (PPEC). En 2010-2011, la première année du PFMLCA menant à un diplôme sera offerte à Inuvik. Ce programme est financé en vertu du PFE.

Parmi les recommandations tirées des leçons apprises en 2009-2010 mentionnons :

1. Que le Collège, en collaboration avec les conseils scolaires de division régionaux, les administrations locales, les organismes autochtones, les collectivités, les secteurs industriel et privé, devrait continuer à soutenir et à promouvoir activement les programmes d'acquisition linguistique, de perfectionnement linguistique et d'alphabétisation en langues autochtones.

2. Que les étudiants inscrits au PFMLCA devraient recevoir une formation sur l'utilisation des polices de caractères des langues dénées dans leur langue autochtone respective.

En 2009-2010, l'offre à temps partiel du PFMLCA menant à un certificat avait été principalement financée par des fonds de l'Accord de coopération Canada-TNO, avec des fonds supplémentaires provenant de l'Initiative d'acquisition de langues autochtones du MÉCF. Le budget de la stratégie du PFE a financé la prestation à temps plein du PPEC dans la région de Beaufort-Delta.

### **Faits saillants, réussites et plans d'avenir**

- ✓ L'offre de cours intégrés à l'emploi continue de connaître beaucoup de succès pour ce qui est de répondre aux besoins des enseignants et des écoles. Cette option sera aussi offerte en 2010-2011. Comme l'a soulevé le coordonnateur du PFMLCA, cela élimine un obstacle auquel certains étudiants devaient faire face par le passé.
- ✓ Dans l'ensemble, les inscriptions au PFMLCA (à temps partiel) ont diminué de 6 étudiants au cours de l'année dernière. On a offert deux cours (à temps partiel) de moins.
- ✓ Grâce aux mises à jour apportées aux profils des étudiants du PFMLCA, la planification et la sélection de cours efficaces se poursuivent. L'objectif est d'augmenter le taux de diplomation du certificat. Le coordonnateur du PFMLCA continue de collaborer étroitement avec les administrations scolaires de division.
- ✓ Les étudiants ont bénéficié d'interactions avec des aînés, des membres de la collectivité et des présentateurs invités, de même que de camps culturels (dans le cadre du programme communautaire d'Inuvik).
- ✓ Dans la région des Tlicho, la prestation du PFMLCA et du PFE à temps plein comportait une composante axée sur la guérison et le mieux-être. Les étudiants estimaient que cela les aidait beaucoup et constituait un facteur important pour réussir la première année de leur programme. Le PPEC de Beaufort-Delta comportait aussi cette composante.
- ✓ En mars 2010, on a effectué un examen de l'offre du programme de PFMLCA menant à un diplôme dans la région des Tlicho. Cet examen est éclairant pour la future offre à temps plein de ce programme, en commençant par celle de 2010-2011 dans Beaufort-Delta.

## **Réalisations – Services du GTNO et langues officielles**

### **1. Communications avec le public**

Comme l'exigent la législation et les politiques, les ministères, les conseils, les commissions et les organismes du GTNO s'assurent que les documents appropriés sont traduits dans les langues officielles par des employés du ministère de la Justice et du MÉCF ou par des entrepreneurs.

En 2009-2010, avec l'aide d'entrepreneurs, les traducteurs des ministères de l'ÉCF et de la Justice, ainsi que la CSTIT, ont traduit 1 043 850 mots en français ou en

anglais pour les ministères, les conseils, les commissions et les organismes du GTNO. Cela comprend des offres d'emploi, des demandes de propositions, des appels de propositions, des soumissions, de la correspondance envoyée par le public ainsi que divers rapports et publications du GTNO.

Au nombre des documents importants traduits (anglais/français) en 2009-2010, on peut mentionner :

- les comptes publics de 2008;
- *Vers l'excellence : Rapport sur l'éducation aux TNO – 2007*;
- des sections du site Web Practice North;
- le site Web Respecte-toi (Respect Yourself);
- le discours du budget 2010-2011;
- une mise à jour de la brochure sur les espèces en péril;
- *Agressions sexuelles - Un guide pour les adolescents des Territoires du Nord-Ouest*;
- *Évaluation et perfectionnement professionnel du directeur d'école*;
- *Système de santé et de services sociaux des Territoires du Nord-Ouest : Rapport annuel 2007-2008*;
- le rapport annuel 2007-2009 de l'ASSSSY;
- le rapport des consultations portant sur les options de recettes;
- le résumé de *Sur la voie de l'alphabétisation : stratégie 2008-2009*.

Nombre de monts traduits (vers le français ou l'anglais) en 2009-2010

<b>Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales</b>	1 092	0,1 %
<b>Éducation, Culture et Formation</b>	304 821	29,2 %
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>	14 752	1,4 %
<b>Exécutif</b>	2 613	0,3 %
<b>Finances</b>	38 522	3,7 %

<b>Santé et services sociaux</b>	177 319	17,0 %
<b>Ressources humaines</b>	24 706	2,4 %
<b>Industrie, Tourisme et Investissement</b>	3 477	0,3 %
<b>Justice <sup>(1)</sup></b>	219 526	21,0 %
<b>Assemblée législative</b>	155 678	14,9 %
<b>Affaires municipales et communautaires</b>	2 747	0,3 %
<b>Société d'habitation des TNO</b>	30 132	2,9 %
<b>Travaux publics et Services</b>	6 499	0,6 %
<b>Transports</b>	6 817	0,7 %
<b>Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des TNO et du Nunavut (CSTIT)</b>	55 149	5,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 043 850</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Comprend la traduction de règlements, projets de loi et motions.

## 2. Services au public

Cette section résume les services offerts au public par les ministères, les conseils, les commissions et les organismes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le rapport d'activités 2009-2010 sur l'*Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest* contient plus de détails.

### 1. Assemblée législative

L'Assemblée législative continue d'offrir des services au public dans toutes les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest.

Le réseau de télévision de l'Assemblée législative lui permet d'enregistrer jusqu'à trois langues de plus que la langue utilisée en chambre (l'anglais) durant chaque journée de séance, offrant ainsi des services d'interprétation simultanée aux députés

et aux visiteurs de la galerie de la Chambre. De plus, les enregistrements réalisés dans chacune des langues officielles rediffusent les débats de l'Assemblée dans des collectivités particulières dans l'ensemble des TNO, en associant la langue d'interprétation à la langue en usage dans une collectivité donnée. L'interprétation et la rediffusion sont fournies par rotation. L'Assemblée législative met tout en œuvre pour veiller à l'égalité de statut, de droits et de priviléges de toutes les langues officielles.

Du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, l'Assemblée a fourni des services d'interprétation dans toutes les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest pendant les 51 jours de sa session de travaux, à l'aide de 26 interprètes.

La politique du Bureau de régie continue de permettre aux députés de demander des services d'interprétation dans n'importe quelle langue officielle durant une session de l'Assemblée. Ce service est aussi offert aux députés de notre Parlement jeunesse et de notre Parlement des aînés.

Des services d'interprétation simultanée dans n'importe quelle langue officielle, selon ce que la collectivité détermine, sont également offerts lors des audiences publiques organisées par les comités de l'Assemblée législative à l'échelle des TNO.

L'Assemblée législative informe régulièrement les résidents des TNO sur ses activités et ses événements, à l'aide des médias imprimés et de la radio locale pour le français et les langues autochtones.

Le site Web de l'Assemblée peut être consulté en français ou en anglais. Il comprend des renseignements historiques et culturels, ainsi que sur les procédures de l'Assemblée, à l'intention des résidents et des visiteurs des TNO. L'Assemblée a également traduit et affiché sur son site Web des annonces, des documents d'information générale, des rapports périodiques et définitifs dans le plus grand nombre possible de langues autochtones.

L'Assemblée continue d'offrir des visites guidées personnelles de l'édifice de l'Assemblée législative tant en anglais qu'en français. Des visites autonomes audioguidées sont également offertes à tous les visiteurs dans toutes les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest.

## **2. Santé et Services sociaux**

### Communications

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les administrations des services de santé et des services sociaux (ASSSS) mettent à la disposition du public des documents d'information en formats imprimé, audio et vidéo qu'on peut se procurer sur leurs sites Web publics. Le site Web du ministère est pratiquement bilingue, en français et en anglais. Le site comprend de plus en plus de publications dans les neuf langues autochtones. Les sites des ASSSS présentent de l'information en français et dans la ou les langues autochtones officielles de la région. Les ASSSS qui n'offrent pas ce genre d'information à l'heure actuelle sont en train

d'améliorer leur site Web pour y parvenir, en consultation avec le consultant des langues officielles. La mise en place d'un manuel de normes graphiques permet de fournir des lignes directrices sur l'offre active et la traduction, ainsi qu'un guide pour la production de documents destinés à la communication publique. Pour l'exercice 2009-2010, il convient de mentionner que de nombreuses ressources ont été réalisées sur la grippe H1N1 dans toutes les langues officielles, en format audio, vidéo et imprimé. On a également diffusé beaucoup d'information auprès du public sur le Régime d'assurance-maladie supplémentaire lors des consultations communautaires, avec des services d'interprétation simultanée.

### Services publics

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et les administrations des services de santé et des services sociaux offrent leurs services dans les autres langues que l'anglais soit sous forme de services directs de ses employés bilingues ou facilités par ceux-ci, soit au moyen de services d'interprétation en personne ou au téléphone. Plus de cent employés en postes peuvent fournir des services dans des langues autres que l'anglais.

Le MSSS a répondu à des demandes d'information en français de la part de non-résidents et de résidents principalement reçues par téléphone et par courriel. La ligne téléphonique sans frais automatisée de l'ASSSS est bilingue (anglais et français). Les services demandés comprenaient de l'aide avec les certificats de naissance et les cartes d'assurance-maladie. La fréquence des demandes d'information du public dans des langues autres que l'anglais s'élevait à entre trois et cinq par mois, en général. Chaque demande a exigé plusieurs communications afin d'être traitée. Au moins deux demandes d'information du public par mois émanaient de résidents francophones d'autres provinces. Ils ont été aiguillés vers l'administration appropriée pour répondre à leurs besoins.

Info-Soins TNO est une ligne téléphonique d'assistance et de santé familiale offerte à tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest. Des infirmières autorisées bilingues (français-anglais) situées aux TNO fournissent ce service téléphonique gratuit et confidentiel. Info-Soins TNO offre aussi des services d'interprétation à trois personnes dans toutes les langues autochtones des TNO et dans de nombreuses autres langues étrangères. Le service est offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Enfin, on a rédigé et mis en place une politique de signature de courriel bilingue en bloc, pour les employés qui ont une adresse de courriel.

### Élaboration de politiques et consultation

Le consultant des langues officielles du MSSS communique régulièrement avec les ASSSS. Il s'est rendu sur place à Fort Smith en juin 2009 et à Hay River en septembre 2009. Les visites prévues pour 2010-2011 comprennent les administrations du Deh Cho, de Beaufort-Delta et du Sahtu. Les visites sur place permettent de vérifier les services offerts dans les langues officielles, d'aider le personnel bilingue et de faire la liaison avec les groupes linguistiques dans les collectivités. Les directions du ministère et des administrations ont approuvé la mise

sur pied d'un Comité sur les langues officielles en matière de santé et de services sociaux, doté des responsabilités suivantes :

- coordonner les normes visant les services et les communications en langues officielles du système de soins de santé et de services sociaux comme l'offre active, les services d'interprétation, la signalisation, la traduction des documents destinés au public, de même que d'autres normes exigées par la *Loi sur les langues officielles*;
- constituer un forum permettant d'échanger les pratiques et les normes exemplaires; et
- combler les besoins de formation pertinents des coordonnateurs et autres employés du MSSS et des ASSSS.

En 2009-2010, trois présentations ont été données aux employés du MSSS. Elles portaient sur les exigences en matière de langues officielles aux nouveaux employés et aux employés en poste. Une liste des employés ayant reçu cette formation est compilée.

Le consultant en langues officielles du MSSS travaille en partenariat avec les communautés linguistiques, d'autres ministères et des organismes en matière de services linguistiques, ce qui signifie, entre autres :

- la présence aux réunions mensuelles de Santé en français, ainsi qu'à la réunion de Société Santé en français;
- des contacts réguliers avec Services TNO, au besoin, pour servir le public;
- la participation à l'évaluation de Services TNO;
- la présence au Symposium sur les langues autochtones des TNO de mars 2012, à titre d'observateur et de secrétaire;
- la participation au groupe de discussion sur les langues et la culture pour le Centre de soins primaires de Yellowknife de l'ASSSSY;
- la collaboration avec le GTNO et des intervenants communautaires, afin d'obtenir des services d'orthophonie en français.

### Administrations de santé

Le ministère a administré des ententes de contribution versées aux cinq ASSSS pour la prestation de services en français d'un total de 264 500 dollars. Les activités associées aux services en langues autochtones et en français sont décrites ci-après.

#### *Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith*

- Des services et des communications sont offerts à l'aide d'une gamme de moyens, notamment la signalisation, l'offre active et la traduction de documents destinés au public.
- L'administration a affecté un employé bilingue à la réception de l'hôpital, pour offrir des services en français durant les heures de travail habituelles. On offre

des services en français et en d'autres langues en dehors des heures de travail habituelles, à l'aide de bénévoles.

- L'administration a un coordonnateur des langues à temps partiel. Ce poste est financé en vertu de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux TNO.

#### *Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River*

- Comme l'administration compte 18 employés bilingues, parlant le français, l'esclave et le cri, ceux-ci facilitent les services linguistiques sur demande.
- L'administration a un coordonnateur des langues à temps partiel. Ce poste est financé en vertu de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les TNO.
- L'administration a réalisé un nouveau site Web et prévoit inclure l'offre active sur la page d'accueil.

À mesure que l'administration offre de nouveaux programmes, le coordonnateur des langues officielles soutient les directeurs et les superviseurs en élaborant de nouveaux panneaux, des dépliants, des documents de formation et des ressources destinés à l'éducation publique. Le coordonnateur offre et facilite les services et les communications en français.

#### *Administration des services de santé et des services sociaux du Sahtu*

- L'administration compte six employés qui offrent des services en français et reçoivent la prime au bilinguisme.
- Elle compte aussi 14 employés qui offrent des services en esclave du Nord et reçoivent la prime au bilinguisme.
- Le site Web fait une offre active de services et de communications dans les langues officielles des TNO.
- À Norman Wells, on offre des services en anglais, en français et en esclave par téléphone. Un message d'accueil téléphonique multilingue est en train d'être enregistré pour chaque centre de santé des collectivités du Sahtu.

#### *Administration de santé territoriale Stanton(ASTS) – Services en langues autochtones*

1. Employés parlant ou comprenant des langues autochtones qui ne reçoivent pas la prime au bilinguisme

Certains employés de l'hôpital et des cliniques parlent et comprennent une ou plusieurs langues autochtones officielles à un niveau leur permettant d'offrir de l'aide. En raison du manque de formation en terminologie médicale et du grand nombre de dialectes en usage aux TNO, cette aide se limite à de l'interprétation générale. Nous connaissons un taux de roulement du personnel assez élevé (démissions; retraites; nouvelles recrues) qui fait en sorte qu'il est difficile de maintenir une liste à jour de personnes capables de parler une langue autochtone officielle et disposées à le faire.

2. Services obtenus par les clients en langues autochtones officielles, dans les milieux hospitaliers et les cliniques de l'ASSSY

Des services offerts en personne sont donnés en tlicho, en dénésuline, en esclave du Sud, en esclave du Nord, en inuktitut, en inuvialuktun et en innuinaqtun. Le service CanTalk offre les services que nous ne pouvons offrir à l'heure actuelle. Durant l'exercice 2009-2010, nous avons répondu à 1007 demandes de services en personne en langues autochtones, tant pour l'ASTS que l'YSSSSA. Le ministère a lancé un concours pour trouver des interprètes de relève dans les langues pour lesquelles nous n'offrons pas de services présentement (le gwich'in et le cri).

3. Demandes de services d'interprétation en langues autochtones officielles

Les demandes de traduction ou d'interprétation en langues autochtones officielles peuvent être transmises par téléphone ou télécopieur par les employés d'une clinique ou d'un programme, par les professionnels de la santé ou par des clients. Ces demandes sont acheminées au coordonnateur de services en langues autochtones qui, par la suite, s'assure d'affecter un interprète de relève compétent à chaque demande reçue.

En 2009-2010, deux interprètes à temps plein et treize interprètes de relève à temps partiel ont offert des services dans les langues autochtones déjà mentionnées.

À l'heure actuelle, un système est en place pour déterminer quels clients ont besoin d'un interprète en langues officielles à l'hôpital. Tous les matins, le superviseur reçoit une liste de patients hospitalisés identifiés selon les soins de santé qui leur seront administrés. Les employés rencontrent ces clients et vérifient s'ils souhaitent des services d'interprétation ou des visites de la parenté.

Les employés se déplacent aussi dans les unités pour trouver des clients du Nunavut qui pourraient utiliser nos services. Les unités peuvent également déterminer un besoin et demander des services pour le combler.

Le service CanTalk permet de donner des services en langues autochtones lorsqu'il n'y a pas d'interprètes pour donner ces services en personne. CanTalk fait appel à des résidents des TNO de l'endroit. Tous les services d'interprétation ont lieu par téléconférence. Ce service fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

4. Demandes de traduction et taux d'achèvement

Les demandes de services d'interprétation en langues autochtones officielles provenaient du manoir Aven, des cliniques médicales de l'ASSSY, des cliniques de l'ASTS, du programme de soins à domicile et du programme de santé publique. Sur 1 123 demandes, 1 007 ont pu être comblées. Cela correspond à un taux d'achèvement de 90 % pour le groupe.

5. Visites de la parenté

Les visites de la parenté ont fait leurs débuts en association avec le programme de mieux-être pour les Autochtones. Il s'agit de visites d'interprètes qui passent du temps avec des clients parlant la même langue et venant de la même région. Durant ces visites, il est possible de partager des mets du terroir, de faire des sorties, de jouer à des jeux culturellement pertinents et de répondre à diverses demandes de la part des clients. Les interprètes informent les clients au sujet des services offerts par le programme de mieux-être pour les Autochtones à l'ASTS. Au nombre des services, on peut mentionner :

- la préparation de mets culturels;
- des visites de la parenté et des visites culturelles;
- pour les patients des soins palliatifs, des visites quotidiennes de la parenté;
- une cérémonie de purification spirituelle dans la chapelle de l'hôpital.

Les employés reçoivent une formation sur le programme Supportive Pathways, qui porte sur le comportement à adopter avec les clients atteints de démence, sur le leadership et sur l'importance de la ludothérapie pour les patients hospitalisés.

#### *Administration de santé territoriale Stanton (ASTS) – Services en français*

##### 1. Site Web en français

Le contenu du site Web de l'hôpital a été envoyé au service de traduction pour être traduit en français. Le site Web anglais comprend actuellement une « offre active » indiquant que des renseignements seront bientôt disponibles en français et qu'un client peut téléphoner au coordonnateur des services en français s'il a besoin d'aide.

##### 2. Services en français obtenus par les clients dans les milieux hospitaliers et les cliniques

On ne sait pas exactement combien de clients francophones ont obtenu des services en français au cours de l'exercice visé par ce rapport. Il n'y a pas de procédure en place qui permette d'en faire le total (aucune demande d'interprétation ou de traduction en français n'a été reçue).



Près de 650 clients (nombre estimatif) pourraient avoir reçu une forme d'aide en français de la part du personnel de l'hôpital ou des cliniques.

##### 3. Demandes de services d'interprétation en français

Les demandes de traduction ou d'interprétation en français peuvent être transmises par téléphone ou télécopieur par les employés d'une clinique ou d'un programme, par les professionnels de la santé ou par des clients. Ces demandes sont acheminées au coordonnateur des services en français qui, par la suite, s'assure d'affecter un interprète de relève francophone à chaque demande reçue.

Le poste de coordonnateur des services en français est financé en tant qu'année-personne à mi-temps, en vertu de l'Accord de coopération Canada-TNO. Le coordonnateur offre et facilite les services et les communications en français.

On a reçu 115 demandes d'interprètes en français, dont 114 ont été comblées. Un seul client ne s'est pas présenté au rendez-vous fixé. Présentement, un système est en place pour déterminer quels clients ont besoin d'un interprète en français. Il revient aux intervenants de la clinique ou du programme d'aviser le coordonnateur des services en français.

4. Utilisation du service CanTalk pour les services d'interprétation en français  
Le service CanTalk n'est pas utilisé pour les services en français, à moins qu'il n'y ait pas d'interprètes pour donner ces services en personne. Pour la période visée par l'exercice, on n'a pas recouru à CanTalk pour les services en français.

5. Demandes de traduction

On a reçu 12 demandes de traduction, dont 11 ont été réalisées. La dernière (les pages du site Web de l'hôpital) a été reportée à l'exercice 2010-2011. Cela représente un taux d'achèvement de 91,5 %.



6. Publicité dans *L'Aquilon*

Le bureau du coordonnateur des services en français paie les annonces placées dans *L'Aquilon*. Au cours de l'exercice 2009-2010, 105 annonces ont été publiées.

7. Membre de comités

La présence au sein de comités veille à ce que la *Loi sur les langues officielles*, ses règlements afférents et ses lignes directrices soient respectés en matière d'offre active, de signalisation, de publicité et de services en français pour les clients qui ont recours aux programmes et aux services de l'ASTS.

#### *Réseau Santé TNO en français*

Le Réseau Santé TNO en français, qui a été mis sur pied par les collectivités franco-ténoises (Fort Smith, Hay River, Inuvik et Yellowknife), fait partie du mouvement national et nord-américain qui tend à reconnaître les aspects culturels et linguistiques de la santé.

Les systèmes de soins de santé doivent être assez flexibles pour fournir un accès et une qualité équitables à toute la population en matière de soins de santé.

Les membres du comité de coordination, qui sont des professionnels des domaines de l'éducation et de la santé, ainsi que de représentants des administrations de santé (ASTS/ASSSY et ASSSHR), du gouvernement territorial et de la communauté francophone, se réunissent tous les mois. Ils discutent de la façon de veiller à ce que les clients obtiennent un meilleur service en français. Ils cherchent constamment à établir des partenariats avec toutes les parties concernées du secteur de la santé.

En plus d'exercer un leadership dans la planification et l'établissement de services de santé en français, le comité de coordination a aussi pour rôle de concevoir, de donner forme et garder à jour l'information sur les services disponibles, ainsi que de veiller à la distribution de bulletins sur des questions de santé et d'amélioration du bien-être en français. Ses fonctions consistent à :

- Définir et hiérarchiser les besoins de santé en français.
- S'assurer que l'information sur les services de santé et les bulletins sur la santé et le mieux-être disponibles sont bien distribués.
- Accroître l'accès aux programmes et services de soins de santé en français.
- Faire des recommandations au ministre de la Santé concernant les changements nécessaires afin d'améliorer l'accès aux services de santé en français et leur offre.
- En collaboration avec les hôpitaux et d'autres établissements et organismes de santé, élaborer des plans visant à donner accès aux services essentiels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Travailler en étroite collaboration avec les établissements de formation postsecondaire francophones, afin de répondre aux besoins des établissements et organismes de soins de santé qui offrent des services en français.

## 8. Liaison avec la communauté francophone

- A rencontré la Fédération franco-ténoise informellement durant la période visée par le rapport. La FFT souhaite ardemment garantir l'utilisation du français à l'échelle de l'Hôpital territorial Stanton et de ses cliniques, de même que dans d'autres milieux où des services de santé sont offerts. La FFT aimerait que des employés francophones soient disponibles dans tous les secteurs de services de l'hôpital.
- L'Association Franco-culturelle de Yellowknife veut établir des partenariats permanents. Elle semble s'intéresser vivement à un partenariat avec la Fondation Stanton.

*Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife (ASSSY) – Services en langues autochtones*

## 1. Le site Web de l'ASSSY présente de l'information sur le Centre de soins primaires en tlicho et en chipewyan.

2. Les services en langues autochtones obtenus dans les cliniques et les programmes de l'ASSSSY par les clients ont été fournis par l'ASTS.
3. L'ASSSSY a retenu des services de traduction en tlicho et fait traduire des documents imprimés comme le dépliant sur les infirmières praticiennes et les avis aux clients concernant les changements au Centre de soins de santé primaires.
4. Mary Rose Sundberg et d'autres personnes ont fourni des services d'interprétation en tlicho lors de la consultation communautaire sur la clinique de Dettah tenue en juin 2009; le festin communautaire et la diffusion des résultats de la consultation en octobre 2009, ainsi que lors des cliniques de vaccination contre la grippe.

*Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife (ASSSSY) – Services en français*

1. Le site Web de l'ASSSSY présente de l'information, mais elle est limitée.
2. On ne sait pas combien de clients francophones ont obtenu des services en français au cours de l'exercice visé par ce rapport, car il n'y a pas de procédure en place qui permette d'en faire le total (aucune demande d'interprétation ou de traduction en français n'a été reçue). Les professionnels de la santé qui parlent français voient leurs propres patients francophones et tout « nouveau » client qui parle français. Le nombre de demandes pourrait se situer entre 35 et 50 (nombre estimatif).

Les demandes de traduction ou d'interprétation en français peuvent être transmises par téléphone ou télécopieur par les employés d'une clinique ou d'un programme, par les professionnels de la santé ou par des clients. Ces demandes sont transmises au coordonnateur des services en français de l'Hôpital territorial de Stanton. Le coordonnateur offre et facilite les services et les communications en français.

En 2009-2010, on a fait 30 demandes d'interprètes en français, dont 28 ont été comblées. Les deux demandes non comblées sont attribuables à des clients qui ne se sont pas présentés à leur rendez-vous. Présentement, un système est en place pour déterminer quels clients ont besoin d'un interprète en français. Il revient aux intervenants des cliniques ou du programme d'aviser le coordonnateur des services en français.

3. On a reçu 46 demandes de traduction, dont 44 ont été comblées. Les deux autres ont été reportées à l'exercice 2010-2011. Cela représente un taux d'achèvement de 95,6 %. *Voir la liste ci-joint des traductions réalisées, par demande de clients.*
4. Publicité dans *L'Aquilon*

Les annonces publiées dans *L'Aquilon* sont placées par la Section de l'administration des contrats. En 2009-2010, 34 annonces ont été placées.

## 5. Membre de comités

La présence au sein de comités veille à ce que la *Loi sur les langues officielles*, ses règlements afférents et ses lignes directrices soient respectés en matière d'offre active, de signalisation, de publicité et de services en français pour les clients qui ont recours aux programmes et aux services de l'ASSSY.

### (i) Équipe du Comité mixte de haute direction

Ce comité se réunit toutes les six semaines et fait un survol du travail, des activités et des réalisations dans les divers secteurs de l'ASSSY. À titre de membre de ce comité, l'ASSSY rend compte des activités par rapport aux services en français (affectation des interprètes et des traducteurs; traductions; annonces; etc.).

### (ii) Comité sur les langues et les cultures

Lorsque l'ASSSY a fusionné ses trois cliniques du centre-ville en un seul centre clinique regroupant tous les services, ce comité a veillé à ce que l'ont tienne bien compte des diverses cultures et langues des utilisateurs quotidiens des DEUX cliniques, l'autre étant la Clinique de santé communautaire de Frame Lake.

Lors des réunions qui avaient lieu régulièrement, les commentaires de tous les membres étaient bien accueillis. Les recommandations formulées par ce comité ont été acheminées au « comité central », pour veiller au bien-être de toutes les personnes ayant recours aux services des centres cliniques.

La principale recommandation acceptée était celle voulant que le Comité sur les langues et les cultures devienne un comité permanent, relevant du service de l'assurance de la qualité au sein de l'ASSSY. Le nombre de membres allait être augmenté.

En tant que membre de ce comité, l'ASSSY a décrit sa responsabilité concernant les services en français, s'est acquittée de ses responsabilités de tenir compte de l'usage des langues autochtones et a assuré un accès égal aux groupes de diverses langues étrangères.

## 6. Partenariat avec Réseau Santé TNO en français

En janvier 2010, l'administration nationale de Santé en Français a lancé un appel de projets faisant la promotion de services de santé en français. Le Réseau Santé TNO en français a communiqué avec ses divers partenaires pour voir si certains souhaiteraient présenter un projet.

En février 2010, l'ASSSSY a présenté un projet intitulé « Amélioration des services en français au sein de l'ASSSSY ». Après avoir réussi le processus de sélection, le projet a été accepté et présenté à Santé en Français pour examen qui a, par la suite, envoyé tous les projets reçus à Santé Canada pour approbation finale. En mars 2010, l'ASSSSY a été informée que son projet était accepté pour une période de trois ans.

### **3. Exécutif**

En tant qu'organisme central, le ministère de l'Exécutif fournit peu de services directs au public. Lorsqu'il y a des demandes de service en français, elles sont adressées à la chef du protocole, de la Division des communications et du protocole.

La chef du protocole reçoit une prime au bilinguisme parce qu'elle traite toutes les demandes de services en français reçues par le ministère. Bien que cette fonctionnaire reçoive occasionnellement des demandes de services en français par téléphone, elle a souvent affaire à des homologues fédéraux et à des visiteurs internationaux qui parlent français. Le ministère a continué de faire paraître des annonces destinées au public dans le journal francophone *L'Aquilon*, selon les besoins.

### **4. Finances**

Le ministère des Finances fait paraître des avis de recrutement et l'avis public annuel sur les arriérés d'impôt en français. Le ministère a fait traduire les documents ci-dessous en français par les traducteurs du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation :

- le discours du budget 2010-2011;
- le rapport des consultations portant sur les options de recettes;
- l'avis public sur les arriérés d'impôt;
- les comptes publics de 2008.

### **5. Société d'habitation des TNO**

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (SHTNO) continue de communiquer dans toutes les langues officielles des TNO, selon ses interactions avec les résidents des TNO.

Sur demande, la SHTNO fournit des documents traduits dans toutes les langues officielles des TNO. La pratique courante est d'embaucher des interprètes ou des traducteurs dans les collectivités, au besoin. Le personnel donne directement des conseils dans une langue autochtone ou, encore, avec l'aide d'un interprète ou d'un traducteur. En comptant son administration centrale et le personnel des bureaux de district, la SHTNO a signé des ententes de partenariats avec des Organismes locaux d'habitation (OLH) dans 23 collectivités, aux fins d'administration de son programme de logements sociaux. Les employés de district et des OLH résident



Les annonces sur les demandes d'admission au programme d'accès à la propriété aux territoires de la SHTNO Options de logement sont publiées dans les journaux de langue anglaise et de langue française. La SHTNO radiodiffuse également des annonces sur les demandes d'admission au programme en français à Radio Taïga, ainsi que dans cinq langues dénées, à CKLB, la station radio de la Native Communications Society. Les annonces radio en anglais sont diffusées par la station CJCD.

La SHTNO publie un encart semestriel intitulé *Under One Roof* qui est placé dans les journaux. Une version traduite en français, intitulée *Sous un même toit*, est affichée dans la section française du site Web de la SHTNO.

Le conseiller en communication de la SHTNO a participé en tant qu'animateur au Symposium sur les langues autochtones dont le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation était l'hôte.

## 6. Transports

Les activités de services à la clientèle du ministère des Transports ont surtout lieu au Bureau de l'immatriculation et des permis de conduire. Le poste bilingue désigné du ministère au bureau des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules automobiles du Slave Nord garantit la disponibilité des services en français. L'an dernier, environ cinq pour cent des transactions effectuées par cet employé étaient en français. Le bureau de Behchoko offre des services en tlicho et au moins cinquante pour cent des transactions effectuées dans ce bureau le sont en tlicho. À l'heure actuelle, on peut se procurer le *Manuel de l'automobiliste* en français sur le

Le ministère maintient un contrat permanent avec CanTalk, une entreprise qui se spécialise en services d'interprétation téléphonique dans chaque langue officielle des TNO, offerts à l'échelle du ministère. Cette entreprise fournit des services d'interprétation par téléconférence lorsque les services d'interprétation en personne ne sont pas disponibles.

Lorsqu'il participe à des consultations communautaires, le ministère collabore avec les groupes communautaires locaux afin de déterminer les besoins linguistiques et offre des services d'interprétation et des versions traduites de documents imprimés, au besoin.

Grâce à l'initiative « Conduis bien en vie! », le ministère veille à ce que l'ensemble de la documentation sur la sécurité routière existant en anglais soit également fourni en français, dans une gamme de médias. Le ministère s'affaire aussi à augmenter le nombre de documents disponibles dans les langues officielles sur son site Internet.

## **7. Ressources humaines**

Le ministère des Ressources humaines avait trois employés bilingues offrant des services en français ou dans une langue autochtone à son administration centrale. Le service de la paie du GTNO a accordé une prime au bilinguisme ou une prime de connaissances linguistiques à 275 employés, en raison de leur usage de deux langues officielles ténoises ou plus. Toutes les offres d'emploi annoncées dans un secteur francophone désigné ont été publiées en français et en anglais. Les renseignements définitifs du paiement versé aux bénéficiaires de l'équité salariale ont été produits en français, en anglais, en tlicho et en inuktitut. Ils ont été publiés sous forme d'annonces dans *News/North*, tant aux TNO qu'au Nunavut. Des lettres ont également été envoyées aux bénéficiaires précédents en français, en anglais, en tlicho et en inuktitut. Enfin, on a radiodiffusé des annonces en français, en anglais, en esclave du Nord et du Sud, en tlicho, en gwich'in, en cri et en dénésuline (chipewyan), pour encourager les gens du Nord à proposer la candidature d'individus et d'équipes au Prix du premier ministre.

## **8. Justice**

Le coordonnateur des langues officielles du ministère de la Justice participe aux réunions sur les langues officielles et assure la liaison avec la Division des langues officielles du MÉCF. Il soutient et forme également le personnel du ministère. Tous les services sont fournis en français sur demande. Ils sont fournis par des employés bilingues, des interprètes contractuels et du personnel francophone contractuel. Tous les instruments législatifs sont promulgués en français. Le coordonnateur des langues officielles examine tous les nouveaux produits et toutes les nouvelles campagnes. Les nouveaux documents écrits visant le public (annonces, brochures,

rapports, etc.) sont bilingues (anglais et français) ou disponibles en français. Les documents audiovisuels (annonces télévisées, annonces radiodiffusées, systèmes d'annonces publiques) sont en français, au besoin. Avant d'être réimprimés, les documents existants (brochures, formulaires) sont examinés en fonction de considérations propres aux langues officielles.

Le ministère fournit du papier à correspondance officielle français à ses bureaux. Il répond aux demandes dans la langue dans laquelle il les reçoit. La correspondance envoyée au Québec par le ministère est expédiée en français.

### **Traduction juridique française**

Un total de 194 784 mots ont été traduits en français, comme suit : règlements (53 051 mots); projets de loi (130 977 mots); ordonnances (202 mots); motions (2 424 mots) et autres types de documents (8 130 mots).

Un volume des *Lois des Territoires du Nord-Ouest* est publié chaque année en anglais et en français. Chaque année civile, les parties I et II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* sont publiées en anglais et en français en 12 volumes.

Deux traducteurs juridiques salariés préparent les versions françaises de la totalité des lois, règlements, décisions judiciaires et autres textes législatifs. Durant tout l'exercice, l'un de ces postes a été vacant. Le ministère a pris des dispositions afin de le pourvoir. Au besoin, on retient les services supplémentaires de traducteurs juridiques. Tous les textes législatifs qui sont entrés en vigueur en 2009-2010 ont été adoptés tant en anglais qu'en français. La section sur la législation du site Web du ministère comporte une interface en français avec des hyperliens menant aux divers textes de loi.

Afin de pourvoir un poste vacant de traducteur-réviseur français, le ministère a réalisé deux concours, en vain. En juillet 2009 et en avril 2010, des annonces ont été placées dans *L'Aquilon*, *News/North*, *La Presse*, *Le Droit* et *Le Journal du Barreau*. Lors du premier concours, des offres ont été faites à deux candidats qui les ont refusées. Lors du deuxième concours, le candidat retenu s'est retiré.

### **Publications et formulaires**

Les formulaires utilisés par le public qui sont nouvellement produits ou révisés sont disponibles en français et en anglais. Dans la mesure du possible, des formulaires bilingues sont produits.

Il arrive souvent que la Commission des services juridiques finance conjointement la production de documents d'information d'ordre juridique en français.

Les formulaires des bureaux suivants sont en format bilingue ou disponibles en français :

- Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée;
- Division des documents officiels;
- Bureau du coroner;

- Bureau du régisseur;
- Exécution des ordonnances alimentaires;
- Curateur public;
- services aux victimes;
- greffes de la Cour territoriale.

Un grand nombre de publications et de documents audiovisuels ont été produits en français. Ils sont énumérés en détail dans les sections suivantes du présent rapport.

### Primes au bilinguisme

Le 31 mars 2010, huit employés du ministère de la Justice ont reçu une prime au bilinguisme pour le français. De plus, l'administration centrale compte trois postes ne pouvant recevoir de prime au bilinguisme, car ces employés sont tenus de maîtriser le français.

### Signalisation

Les affiches du rez-de-chaussée et les plaques de certaines portes du palais de justice, au Bureau du coroner, à la Division des documents officiels et au YK Centre East de Yellowknife (Aide juridique, Bureau du régisseur, Programme d'exécution des ordonnances alimentaires) sont en français.

Des affiches arborant la mention « Pour des services en français, svp, demandez-le! » sont apposées dans les bureaux de l'administration centrale, aux bureaux d'admission des établissements correctionnels et dans tous les bureaux publics, et ce, dans les 11 langues officielles.

### Site Web

Un lien menant à la page « Ressources en français » est affiché sur la page d'accueil du site Web. Entièrement en français, cette page contient des hyperliens menant à des ressources en français. Elle comprend aussi un lien au site Web de Services TNO, le guichet unique du GTNO en français. Certaines sections du site Web sont entièrement en français. D'autres sections sont traduites et affichées sur le site en fonction de la charge de travail.

### Éducation publique

Le système téléphonique interactif sur l'exécution des ordonnances alimentaires a une interface en français. En 2009-2010, onze campagnes de sensibilisation publique étaient en cours.

Au nombre des thèmes campagne, on peut mentionner la question de renvoi soumise à la Cour suprême des TNO, des modifications à la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* et l'initiative « Entraîne-toi à épargner », en collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

### Offre active

L'offre active figure dans des publications et d'autres documents écrits, par exemple des lettres adressées à des parties prenantes, le cas échéant. Des affiches annonçant l'existence de services en français sont placées dans tous les bureaux et établissements correctionnels du ministère.

### Publicité

Toutes les annonces d'emploi et les demandes de proposition sont publiées en français dans *L'Aquilon*, ainsi que plusieurs programmes et initiatives.

### Services directs

La Commission des services juridiques a des avocats bilingues sur sa liste. Pour les procès complexes qui ont lieu en français, il est possible de retenir les services de conseillers juridiques du sud.

Les renseignements et les services sont fournis en français par le personnel de bureau de la Commission des services juridiques, le Bureau du curateur public et le greffe du tribunal. Les employés des autres bureaux publics, des établissements correctionnels et de l'administration centrale ont recours à des interprètes lorsqu'ils offrent des services en français. On engage des employés bilingues à contrat, au besoin.

### À la Division des documents officiels

- Les services d'enregistrement, de recherche, d'aide en ligne et sur place sont disponibles en français pour les documents officiels relatifs aux biens personnels. Le système est également doté d'une interface en français.
- Au besoin, les documents officiels sont traduits (par exemple, pour des documents déposés en français).
- De nombreux documents et rapports sont déposés dans les systèmes anglais ou en français (souvent dans les deux langues) :
  - maisons de courtage de valeurs ou conseillers en valeurs;
  - prospectus et autres documents d'information;
  - rapports sur les transactions d'initiés.
- Les documents relatifs à l'enregistrement des sociétés et les documents sur les biens-fonds sont acceptés en français.
- Les actes d'enregistrement des sociétés sont délivrés en français.
- Les certificats de nomination des commissaires aux serments et notaires publics sont délivrés en français.
- Au bureau des biens-fonds, les certificats de titre et les certificats du registre général sont délivrés en français.

### Tribunaux

Les procédures judiciaires au civil et au criminel se déroulent en français. Le greffe du tribunal fournit des services de greffiers en français, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du tribunal. Des juges et des employés judiciaires francophones sont fournis lors des procédures instruites en français.

En 2009-2010, huit interprètes juridiques francophones ont été embauchés. Des interprètes juridiques peuvent être fournis aux personnes suivantes :

- des accusés unilingues;
- des témoins unilingues;
- des jurés unilingues;
- un membre de la Cour unilingue se trouvant dans la salle du tribunal (selon les directives du juge).

Pour les tribunaux des TNO, il est relativement inhabituel d'embaucher des interprètes francophones, car la pratique est de fournir des juges et des employés judiciaires francophones lorsque les parties d'une procédure judiciaire demandent que la cause soit instruite en français.

#### Interprétation au téléphone

Le ministère a conclu un contrat avec une entreprise qui offre de l'interprétation simultanée au téléphone dans plus de 100 langues. Pour permettre aux employés de mener des audiences et d'autres activités en français avec l'aide d'un interprète, on a installé de nouveaux équipements dans les bureaux publics.

#### **Langues autochtones**

La coordonnatrice des langues officielles du ministère participe aux réunions sur les langues officielles et assure la liaison avec la Division des langues officielles du MECF. Elle soutient et forme également le personnel du ministère. Tous les nouveaux produits et campagnes sont examinés en fonction de considérations propres aux langues officielles.

Les documents audiovisuels (annonces télévisées, annonces radiodiffusées, systèmes d'annonces publiques) sont produits en langues autochtones, selon les besoins. Dans la mesure du possible, les documents existants (brochures, formulaires) sont examinés avant leur réimpression. Le ministère répond aux demandes dans la langue dans laquelle il les reçoit.

#### Primes au bilinguisme

Trois employés du ministère ont reçu une prime au bilinguisme pour des langues autochtones. De même, en 2009-2020, trois intervenants des services aux victimes payés par la Division des programmes de justice communautaire du ministère parlaient couramment le tlicho et l'esclave du Nord.

#### Signalisation

Les affiches du rez-de-chaussée et les plaques de certaines portes du palais de justice, au Bureau du coroner, à la Division des documents officiels et au YK Centre East de Yellowknife sont en tlicho.

Des affiches arborant la mention « Pour des services en français, svp, demandez-le! » sont apposées dans les bureaux de l'administration centrale, tous les bureaux d'admission des établissements correctionnels et tous les bureaux publics, dont les ceux de libération conditionnelle, et ce, dans les 11 langues officielles.

### Site Web

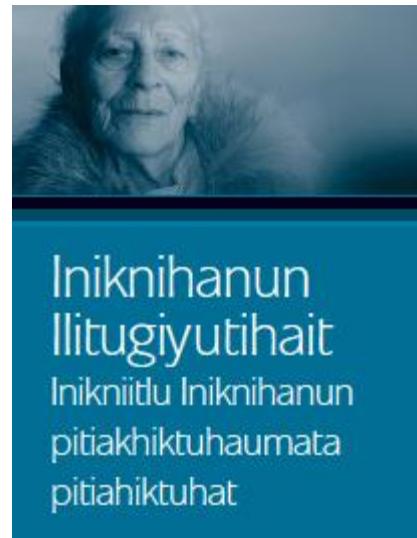
Un lien menant à la page des ressources en langues autochtones est affiché sur la page d'accueil du site Web. Cette page affiche des liens menant aux ressources dans les langues autochtones.

### Éducation publique

Il arrive souvent que la Commission des services juridiques finance conjointement la production de documents d'information d'ordre juridique en langues autochtones. Cette année, six campagnes de sensibilisation publique étaient en cours. Au nombre des thèmes, on peut mentionner la violence familiale, les déclarations de victimes et le droit de la famille.

### Offre active

L'offre active figure dans les publications et d'autres documents écrits, par exemple des lettres adressées à des parties prenantes, le cas échéant. Des affiches annonçant l'existence de services en langues autochtones sont placées dans tous les bureaux du ministère et établissements correctionnels.



### Tribunaux

Des interprètes juridiques peuvent être fournis aux personnes suivantes :

- des accusés unilingues;
- des témoins unilingues;
- des jurés unilingues;
- un membre de la Cour unilingue se trouvant dans la salle du tribunal (selon les directives du juge).

Au total, 119 interprètes juridiques parlant des langues autochtones ont été embauchés. Cela correspond à plus du double du nombre exigé l'année précédente. Exception faite de la grande proportion d'interprètes parlant tlicho (77 % du total), les statistiques correspondent assez bien aux moyennes des dix derniers exercices.

### Interprétation au téléphone et sur place

Le ministère a conclu un contrat avec une entreprise qui offre de l'interprétation simultanée au téléphone dans plus de 100 langues. Pour permettre aux employés de mener des audiences et d'autres activités dans des langues autochtones avec l'aide d'un interprète, on a installé de nouveaux équipements dans les bureaux publics.

## **9. Environnement et Ressources naturelles**

Trois employés ont reçu une prime au bilinguisme (deux à Yellowknife, un à Norman Wells). Les activités principales consistent à traduire des lettres.

Deux employés accordent également des entrevues régulières avec Radio Canada International sur des questions relatives à la faune et à la flore des Territoires du Nord-Ouest. Au cours de l'année dernière, le Guide de la pêche sportive 2009-2010 et le résumé du Règlement sur la chasse 2009-2010 ont été traduits et produits.

## **10. Travaux publics**

Le ministère des Travaux publics et des Services a versé une prime au bilinguisme à un employé de la Direction des produits pétroliers de Fort Simpson, pour l'esclave du Sud. Il a également fait la traduction courante d'un projet de signalisation à l'échelle des TNO.

## **11. Industrie, Tourisme et Investissement**

Pour ce qui est des langues autochtones, le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) dispose de deux employés par région dans le Sahtu et le Deh Cho qui peuvent offrir des services gouvernementaux en esclave, au besoin. De plus, un employé de la région du Slave Nord peut fournir des services de traduction en tlicho, au besoin.

Au MITI, quatre employés reçoivent des primes au bilinguisme pour leurs services linguistiques au travail. Quatre autres employés peuvent fournir des services gouvernementaux en français, au besoin.



Dans les collectivités où le MITI est représenté mais où il ne compte pas de locuteur d'une langue autochtone dans son personnel, les employés, qui se trouvent habituellement dans les locaux du bureau de bande, peuvent demander des services d'interprétation au

conseil de bande. Dans les autres cas où des services doivent être fournis dans une langue autochtone, on embauche des interprètes au besoin. Cette année, le rapport sur les collectivités et les diamants a été traduit en tlicho.

Le MITI a aussi appuyé la participation du CDÉTNO à « Destination Canada », un salon de l'emploi important ayant lieu en France et en Belgique, avec des résultats très positifs. Comme le CDÉTNO est un organisme qui se consacre à améliorer l'employabilité des francophones et l'économie générale des TNO, le MITI cultive une relation étroite avec celui-ci et est l'un de ses partenaires financiers. Le MITI a également collaboré avec le CDÉTNO à d'autres projets au cours de l'année dernière, particulièrement des initiatives de tourisme aux TNO. Cela comprend la traduction de matériel promotionnel pour la maison du Nord canadien, le pavillon du GTNO aux Jeux olympiques de Vancouver et la brochure pour l'organisme The Deh Cho Travel Connection.

Le site Web du MITI est présentement disponible en anglais. Un coordonnateur des langues officielles en poste contribue à fournir des documents et des services dans d'autres langues que l'anglais, au besoin.

## **12. Affaires autochtones et relations intergouvernementales**

Plusieurs documents sur la table de négociations élaborés par le groupe de travail tripartite sur les communications (composé du GTNO – MAARI, de représentants du gouvernement autochtone concerné et du gouvernement fédéral – Affaires indiennes et du Nord Canada) ont été traduits dans une langue autochtone et en français. Ces documents comprennent :

- un calendrier sur les négociations relatives à l'autonomie gouvernementale des Inuvialuit;
- une brochure sur les négociations avec la Première nation Acho Dene Koe;
- une brochure sur les négociations avec la Nation des Métis des TNO.

Le coût des services d'interprétation était soit assumé par des contributions en nature du gouvernement autochtone, soit partagés entre les trois parties. Des services d'interprétation sont fournis lors des réunions de la principale table de négociation et des séances d'information communautaires, au besoin, par la partie négociatrice qui organise l'événement (le GTNO, le gouvernement fédéral ou le gouvernement autochtone).

Trois offres d'emploi, une demande de propositions et une annonce sur la Journée nationale des Autochtones ont été publiées en français dans *L'Aquilon*. Un employé reçoit une prime au bilinguisme, pour le français.

## **13. Ministère des Affaires communautaires et municipales**

Deux employés de l'administration centrale du ministère des Affaires communautaires et municipales (MACM) ont reçu la prime au bilinguisme pour le français. Ces deux points de services en français correspondaient aux postes de

conseiller en matière de communications et de sites Web et d'analyste de politiques principal. Au cours de l'exercice, le MACM a placé 23 annonces en français. Des offres d'emploi ont été publiées dans des journaux de langue française. En cas de demandes de services en français et dans des langues autochtones, on a recours à l'entreprise CanTalk pour fournir des services d'interprétation. Deux employés offraient des services en langues autochtones, à savoir un agent aux finances et à l'administration à Behchokö et un coordonnateur de la formation et du perfectionnement à Fort Simpson.

#### **14. Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs – TNO et Nunavut**

En 2009-2010, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a versé des primes au bilinguisme à trois employés, une pour le français, une pour l'esclave du Nord et du Sud et une pour l'inuktitut. Elle a également traduit 25 documents publics en français, dont des affiches, un rapport annuel, un guide sur les taux et des manuels sur des programmes. De plus, elle a traduit 110 documents de l'anglais au français et 186 documents du français à l'anglais. Il s'agissait de lettres, de curriculums vitæ et de rapports médicaux qui l'ont aidée à servir ses clients dans la langue de leur choix. Enfin la CSTIT a traduit 21 documents publics dans des langues autochtones, dont des formulaires, des brochures, des affiches et son magazine sur la sécurité, *Reflections*.



## Réalisations – Partenariats avec les communautés linguistiques

Pour élaborer ses stratégies de soutien aux langues autochtones, le GTNO a été guidé par les principes suivants :

- Les langues et les cultures des TNO sont appréciées et constituent la base de l'élaboration et de la prestation des programmes et des services.
- La responsabilité principale de la survie des langues incombe aux individus, aux familles et aux communautés linguistiques.
- La responsabilité, le pouvoir d'exécution et la responsabilisation des programmes et des services relatifs aux langues autochtones est décentralisée, dans toute la mesure du possible. Cela garantit que les programmes et les services répondent aux besoins des gens à qui ils sont destinés, permettant ainsi aux communautés linguistiques d'atteindre leurs buts.

### 1. Programme communautaire sur les langues autochtones

Par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'engage à promouvoir, à développer et à renforcer les langues autochtones officielles des TNO.

L'un des principes du plan stratégique du MÉCF est formulé comme suit : « Les langues et les cultures des TNO sont appréciées et constituent la base de l'élaboration et de la prestation des programmes et des services. » En raison de ce principe, le GTNO maintient son engagement, par l'intermédiaire du MÉCF, de soutenir les initiatives de revitalisation et de préservation des langues autochtones aux TNO. Les mesures visant à sauver nos langues autochtones doivent comprendre une transmission quotidienne et constante du langage d'une génération à l'autre. Par conséquent, la responsabilité de sauver ces langues incombe surtout aux communautés linguistiques. Le MÉCF comprend cette responsabilité et lui accorde son soutien complet pour renforcer et promouvoir ces langues. Le MÉCF continue de verser du financement pour la mise en œuvre de plans d'aménagement linguistique, au moyen d'ententes de contribution où chaque communauté financée a la responsabilité d'offrir les programmes linguistiques à ses membres.

Le GTNO a la conviction qu'il est important de préserver les cultures des peuples autochtones qui sont véhiculées au moyen de leurs diverses langues. Il continue de collaborer avec les communautés linguistiques au sujet de leurs mesures de revitalisation linguistique.

### 2. Programme d'alphabétisation en langues autochtones

Le MÉCF soutient et aide les programmes ou projets d'alphabétisation communautaires dans des langues autochtones. Au cours de l'exercice, des ententes de contribution ont été conclues avec des organismes de langues

autochtones. Les programmes et projets d'alphabétisation varient selon les communautés linguistiques. Certaines des activités d'alphabétisation communautaires comprennent l'acquisition de la langue orale, l'élaboration de ressources d'apprentissage, des ateliers sur les habiletés en écriture et en alphabétisation, de même que des activités culturelles sur les terres ancestrales. Il existe également des publications de récits narrés par des aînés et des calendriers qui rendent hommage aux aînés de la collectivité pour leur contribution aux programmes d'alphabétisation, grâce à leur enseignement traditionnel et culturel dans la langue locale.

Le MÉCF continue de soutenir et d'aider les programmes et les projets d'alphabétisation communautaires, afin de sensibiliser à l'importance de l'alphabétisation dans les langues autochtones.

### 3. Service de toponymie

Le Service de toponymie des TNO, rattaché au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles (CPSPG), est responsable des toponymes désignant les lieux et les caractéristiques géographiques des TNO.

Ce service coordonne la reconnaissance officielle des changements apportés aux toponymes, en accordant une attention toute particulière à la reconnaissance des toponymes en langues autochtones. Cela est conforme à la Politique n° 71.09 sur les toponymes et les noms de collectivités des TNO de 1997.

La base de données des toponymes des TNO comprend plus de 5 000 noms officiels. Elle contient aussi 4 000 toponymes traditionnels qui ont été consignés par des chercheurs et des linguistes au cours des 30 dernières années. Les employés du service travaillent avec les collectivités pour faire des recherches et déterminer des lieux et des caractéristiques géographiques qui devraient obtenir une reconnaissance officielle aux TNO. On peut accéder aux toponymes officiels des TNO en ligne. De plus, Ressources naturelles Canada a ainsi reçu du soutien technique lors de la numérisation de l'étendue spatiale des noms officiels des TNO. Il a fallu prêter une attention particulière aux toponymes d'Ulukhaktuk qui avaient été rendus officiels en 2006, car ils ont exigé d'apporter des corrections à 25 fiches de décision.

Des employés du Service des lieux culturels ont travaillé avec plusieurs collectivités des TNO pour désigner 10 nouveaux lieux historiques territoriaux, dont beaucoup ont nécessité une analyse minutieuse des toponymes locaux. Un exemple de ce travail est illustré ci-dessous.

*Vik'ooyendik, ou colline Church, est l'un des dix nouveaux lieux historiques territoriaux désignés en mars 2010.*



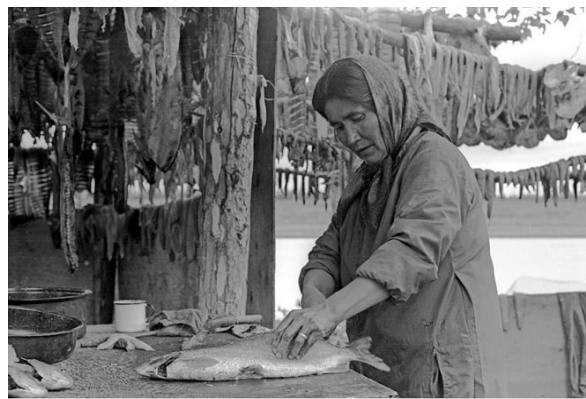
R. Knights/NWT Archives/N-1993-002:0012

Mention de source : R. Knights/Archives des TNO/N-1993-002:0012

## 4. Expositions et site Web du musée

Les directives opérationnelles du Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles exigent l'uniformité en matière de choix de langues officielles des TNO pour les expositions de musée et les renseignements à l'intention des visiteurs. En 2009-2010, plusieurs nouvelles expositions bilingues ont été aménagées en version permanente, temporaire et itinérante.

En juin 2009, le CPSPG s'est associé à l'Institut social et culturel gwich'in pour réaliser une nouvelle exposition itinérante bilingue (en gwich'in et en anglais), comprenant une présentation, un calendrier et des photographies, dont le titre était « Regard gwich'in : Les camps de pêche de James Jerome. » L'exposition itinérante a circulé dans les écoles de chaque collectivité de la région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in, soit Inuvik, Aklavik, Tsiiigehtchic et Fort McPherson.



Laura Firth découpe du poisson à son camp de pêche au bord de la rivière Peel. Juillet 1977. N-1987-017.0285

Au cours de l'été 2009, le CPSPG a été l'hôte de l'exposition itinérante bilingue (français et anglais) de Science Nord, sur le thème de l'aventure dans l'Arctique (*Arctic Adventure*).

En novembre 2009, de nouveaux panneaux et étiquettes d'interprétation en anglais et en français ont été conçus et installés dans une nouvelle exposition sur les hélices, dans la galerie Aviation. De plus, de novembre 2009 au 24 janvier 2010, le CPSPG a été l'hôte d'une exposition itinérante intitulée « Nous étions si loin... L'expérience des Inuits dans les pensionnats ». Cette exposition a été présentée en inuktitut, en anglais et en français. La réception d'ouverture publique a attiré plus de 100 visiteurs. Des services de traduction et d'interprétation en innuinaqtun ont été utilisés.

Le CPSPG a produit une nouvelle exposition archéologique, appelée « Kuukpak : *Ingilraan – Il y a longtemps* », qui a été officiellement inaugurée en décembre 2009. On y montre plus de 300 artéfacts trouvés près de Tuktoyaktuk. Pour nommer ces objets remontant à plus de 500 ans en anglais et en inuvialuktun, le personnel du musée a étroitement collaboré avec des aînés de Tuktoyaktuk. Cinq grands panneaux d'interprétation ont été produits en inuvialuktun et en anglais.



En août 2009, le CPSPG a terminé le premier d'une série de dix dioramas permanents. Ce premier diorama porte sur le thème des bélugas. Les volets de cette exposition sont présentés en anglais et en inuvialuktun.

Le personnel éducatif du musée a réalisé une nouvelle exposition itinérante des tableaux d'Archie Beaulieu illustrant une légende tlicho, sur le thème de Yamoozha et son épouse castor. Elle est présentée en anglais et en tlicho.

Une exposition interactive multimédia a été reformatée et installée sur le site Web. « La terre ici » présente les cultures autochtones, l'histoire et les langues officielles des TNO. Le téléspectateur peut



sélectionner la piste sonore en tlicho et en inuvialuktun, de même qu'en anglais et en français. Des hyperliens menant à des contenus autochtones et des expositions en ligne présentées dans les langues officielles des TNO sont également disponibles dans le site Web.

## 5. Archives des TNO

Le Service des archives a numérisé un total de 197 enregistrements sonores pour en préserver le contenu. Ces enregistrements avaient été réalisés par un linguiste qui avait travaillé à Whati (alors appelé Lac La Martre) et à Behchokò (anciennement Fort Rae) de la fin des années 1960 à 1982. Ces enregistrements sont principalement en tlicho, de même qu'en chipewyan, en gwich'in et en esclave du Nord.

## 6. Programmes publics et scolaires

La Section des services d'éducation et de vulgarisation du CPSPG a offert un total de 80 programmes publics et scolaires sur le patrimoine, dont neuf programmes scolaires fournis en français à environ 380 élèves. Des présentations faisant appel à des artefacts, des chansons, des vêtements traditionnels et de l'animation ont été dispensées en français et en anglais à environ 70 élèves de l'école Boréale de Hay River, grâce à un programme éducatif itinérant en mars 2010. Les présentations avaient pour thème l'histoire des voyageurs et la traite des fourrures.



La reconstitution animée  
« Récits d'un poste de traite »  
a été offerte en français et en  
anglais aux élèves visitant le  
CPSPG.

## 7. Programmes communautaires

En 2009-2010, la contribution de financement aux programmes culturels dans les collectivités a subventionné plusieurs projets culturels et linguistiques :

- i) Un atelier sur les légendes gwich'in a été donné par l'Institut social et culture gwich'in comme activité de suivi à un projet de la radio de la SRC sur l'héritage et en l'honneur du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut (1993-2008). Des aînés et des jeunes Gwich'in de quatre collectivités ont participé à un atelier sur les légendes à Aklavik en décembre 2009. On y a partagé et documenté de nombreux récits gwich'in.
- ii) Le projet de documentation des connaissances et de la terminologie en inuvialuktun du Centre de ressources culturelles des Inuvialuit a eu recours au savoir et à l'expérience d'aînés inuvialuit de Tuktoyaktuk et d'Ulukhaktok, afin de documenter les connaissances et la terminologie en inuvialuktun de la Collection MacFarlane, qui est conservée à la Smithsonian Institution à Washington, D.C. La première phase du projet a eu lieu en novembre 2009, il s'agissait du déplacement de quatre aînés Inuvialuit, de deux jeunes stagiaires Inuvialuit et de plusieurs spécialistes des cultures à la Smithsonian Institution.
- iii) Les programmes culturels « retour à la tradition » de l'école dénée de Lutsel K'e ont offert une gamme d'activités culturelles et linguistiques en chipewyan à des adolescents et à des jeunes adultes. Elles ont eu lieu à l'école dénée de Lutsel K'e, au centre communautaire Zah Lockhart et au centre d'apprentissage pour les adultes, sous la houlette d'instructeurs locaux compétents.

## 8. Programme de radiotélévision autochtone

Le MÉCF verse du financement à la Native Communications Society (NCS) des TNO et à l'Inuvialuit Communication Society (ICS).

La NCS offre des émissions en langues autochtones à la station CKLB et réalise des émissions de télévision qui sont diffusées sur le réseau Aboriginal Peoples' Television Network (APTN). La NCS diffuse en direct dans toutes les langues dénées. Cela donne aux personnes qui ne comprennent pas les émissions en anglais la possibilité d'écouter les informations dans leur langue. Ces émissions en direct veillent à ce que les Dénés soient informés des enjeux locaux, régionaux et nationaux selon un point de vue déné. Au cours de l'année, on a diffusé en direct les réunions du gouvernement tlicho, de l'Assemblée nationale des Dénés, des dirigeants dénés et les Assemblées régionales des Dénés.

L'ICS continue de réaliser deux émissions de télévision intitulées *Tamapta* et *Suaanga*. Ces émissions visent à promouvoir, améliorer, préserver et renforcer l'usage et la compréhension des trois dialectes des Inuvialuits de l'ouest de l'Arctique. Elles jouent un rôle important dans la revitalisation et l'amélioration de l'inuvialuit. L'ICS croit que la réalisation d'émissions intéressantes et divertissantes contribue à promouvoir l'usage de l'inuvialuit.

Ces deux sociétés de communications continuent de fournir des émissions télévisées dans des langues autochtones aux TNO. Ces émissions représentent un moyen d'éduquer, d'informer, de divertir et d'accroître la sensibilisation à l'égard des langues, des cultures, des valeurs et des croyances autochtones dans le Nord.

## 9. Soutien envers la communauté francophone

Le MÉCF a maintenu son soutien envers la communauté francophone des TNO, par l'administration du Programme de développement culturel et communautaire.

La Fédération franco-ténoise (FFT), ses associations membres à Fort Smith, à Hay River, à Yellowknife et à Inuvik; la Garderie Plein soleil à Yellowknife et *L'Aquilon* (journal communautaire) ont reçu du financement qui leur a permis d'organiser un éventail d'activités sociales et culturelles.

Le MÉCF appuie aussi le Conseil de développement économique des TNO qui effectue de la recherche sur les possibilités de carrière et d'emplois en français et qui cerne les besoins des employeurs et organismes non gouvernementaux francophones relativement au marché du travail.

## 10. Boîte à outil sur les langues autochtones

En août 2008, le GTNO a organisé un atelier à Yellowknife, pour discuter des problèmes concernant les polices de caractères dénés existants.

L'atelier a permis de déterminer le besoin de faire des tests et de résoudre de nombreux problèmes connus associés à l'utilisation de polices de caractères dénés. Il a constitué un point de départ majeur pour déterminer la possibilité de passer aux polices de caractères Unicode. L'un des sujets de préoccupation dégagé est le manque d'outils appropriés pour documenter ces langues, de même que les récits et le savoir des peuples autochtones et donc, d'archiver cette information pour les générations futures. Un partenariat d'organismes régionaux et communautaires, dont l'Institut de recherche Aurora, le Projet sur le savoir de Deline et la Goyatikò Language Society, a été mis sur pied dans le but de répondre au besoin de tels outils. En collaboration avec des experts techniques, ce groupe a proposé d'élaborer et de mettre à l'essai les premiers composants d'une « boîte à outils sur les langues autochtones ». En janvier 2009, le MÉCF a subventionné ce groupe en versant du financement à la Goyatikò Language Society, afin d'entreprendre les premières étapes d'un projet sur l'élaboration et la mise à l'essai préliminaire, notamment :

- l'encodage de polices de caractères Unicode et la saisie au clavier dans toutes les langues dénées des TNO;
- un outil connexe pour convertir l'encodage WinMac à Unicode pour les polices en déné;

- une base de données conviviale en ligne contenant un dictionnaire en langue autochtone, avec des fonctions de correction orthographique et d'ajout de liens à des composants audio ou vidéo, à des cartes et à des textes;
- un jeu automatisé pour permettre de se familiariser avec la base de données et de l'utiliser;
- un protocole pour une plateforme de serveur, avec l'aide technique appropriée à long terme.

Après avoir été mise à l'essai, cette boîte à outils sera mise à la disposition de toutes les collectivités des Territoires du Nord-Ouest pour être utilisée. Ce sera le point de départ d'un système pour avoir un soutien technique approprié. Les membres du groupe ont coordonné et animé une présentation sur la police de caractères et la saisie au clavier durant le Symposium sur les langues autochtones de mars et avril 2010.

## 11. Symposium sur les langues autochtones

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest souhaite ardemment créer un milieu où les langues autochtones continuent à survivre et à s'épanouir. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation dirige l'élaboration d'un nouveau plan sur les langues autochtones qui fournit des lignes directrices d'ensemble pour soutenir ces langues.

Il est important que les communautés de langues autochtones jouent un rôle actif dans l'élaboration de ce plan. Dans le cadre de la mise sur pied d'un processus de participation constant avec les communautés linguistiques, le MECF a organisé un Symposium sur les langues autochtones en mars et en avril 2010. L'événement était coprésidé par le ministre Jackson Lafferty et M. Kevin Menicoche, président du Comité permanent des opérations gouvernementales. Il a constitué un forum de discussions franches dont l'issue a été des mesures concrètes qui contribueront à renforcer et à soutenir les langues autochtones des TNO.



Le Symposium sur les langues autochtones a aussi donné l'occasion au GTNO et aux communautés de langues autochtones de déterminer ce qu'il est possible de faire de manière pratique et différente par rapport aux mesures de revitalisation actuelles ou en plus de ces mesures. Les données générées par les discussions lors de ce Symposium font partie d'une consultation des communautés linguistiques à plus grande échelle qui a mené au renouvellement de la Stratégie d'appui aux langues officielles des TNO du GTNO.

## Rapport d'étape — Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest

### 1. Évaluation de l'Annexe A (langues autochtones) de l'Accord de coopération Canada-TNO

Le volet des langues autochtones (Annexe A) de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest (l'Accord) verse un financement pluriannuel au GTNO, pour lui permettre d'atteindre des objectifs mutuellement convenus. L'Accord établit un cadre de coopération entre le Canada et le GTNO concernant le versement de financement pour la revitalisation, la préservation et le renforcement des langues autochtones.

Le MÉCF a proposé d'évaluer le volet des langues autochtones (Annexe A) de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest, comprenant une évaluation de la totalité des articles et dispositions de l'Accord. Le but de cette évaluation est de dégager des données qui serviront à la planification ultérieure de l'Annexe A, en vertu de l'Accord.

Une demande de propositions a été diffusée et le contrat a été octroyé à l'entreprise Genesis Group de Yellowknife. Le rapport final a été présenté en novembre 2009. Il indique qu'il est évident que, au fil des ans, les Accords ont fourni un cadre de travail aux programmes et aux services en langues autochtones aux TNO. Toutefois, les résultats de l'Accord peuvent être améliorés en réagissant de manière mieux organisée aux priorités des communautés des langues autochtones. Le plein potentiel de l'Accord en vue d'appuyer la revitalisation linguistique à long terme sera mieux réalisé par l'élaboration de plans communautaires et régionaux qui établissent clairement les priorités en matière de langue, l'état de la situation et les approches qui reposent sur des pratiques exemplaires. Ces améliorations suggérées sont toujours nécessaires et s'inscrivent dans l'intention des recommandations suivantes :

- améliorer l'Accord et négocier des critères de financement stable et à long terme;
- renforcer l'Accord;
- définir des critères d'évaluation *SMART* (Spécifique, Mesurable, Réalisable, Pertinente, Limité dans le temps);
- formuler des idées sur des programmes et des indicateurs de rendement pour les projets subventionnés par l'Accord.

Selon le rapport, l'Accord vaut la peine d'être continué, parce qu'il apporte une contribution très importante à la revitalisation des langues autochtones des TNO. Il permet aux communautés linguistiques de travailler avec le GTNO pour revitaliser leurs langues et appuie des initiatives qui peuvent contribuer à réaliser ce potentiel.

Les recommandations et les données de ce rapport seront utiles au GTNO pour

## 2. Concept du guichet unique de services dans les langues autochtones officielles des TNO

En mars 2003, le Comité spécial chargé de la révision de la *Loi sur les langues officielles* a déposé son rapport final, intitulé *Un territoire aux voix multiples*. Dans le cadre de sa recommandation « pour améliorer la prestation des services dans les langues officielles », le Comité a recommandé que le ministre responsable consulte les communautés de langues autochtones au sujet de l'établissement d'un guichet unique de services en langues autochtones à titre de projet pilote. Ce projet serait évalué après deux ans, pour évaluer sa viabilité et formuler des recommandations appropriées. Le GTNO a réagi en indiquant son engagement de réaliser une analyse des besoins en matière de services et une analyse financières de ces besoins.

En novembre 2008, le MÉCF a diffusé une demande de propositions (DP) sur le concept de guichet unique de services dans les langues autochtones officielles des TNO. La proposition est de faire une recherche sur la faisabilité du modèle de guichet unique pour la prestation de services gouvernementaux dans toutes les langues autochtones officielles des TNO.

Le rapport final de l'étude de faisabilité a été achevé en octobre 2009. Il recommandait de mettre sur pied un projet pilote comprenant un des quatre modèles présentés dans le rapport, sélectionné avec des critères rationnels. Le MÉCF examinera les recommandations et sélectionnera un modèle permettant au GTNO de mesurer la demande, le taux d'accès et la rentabilité, afin de déterminer la meilleure approche à long terme pour la prestation des services en langues autochtones.

## 3. Évaluation de Services TNO

En 2009-2010, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a diffusé une demande de propositions pour évaluer Services TNO. Le principal objectif de ce projet était d'évaluer le caractère adéquat du projet pilote de guichet unique de services en français (Services TNO) pour ce qui était de la prestation de services en français et du niveau de satisfaction de la part du public et des ministères du GTNO.



Les objectifs particuliers étaient :

- d'évaluer le niveau de satisfaction du public par rapport aux services;
- évaluer le niveau de satisfaction des ministères du GTNO;
- de recommander des améliorations possibles sur les services.

Le rapport final de l'évaluation a été présenté en mars 2010.

L'évaluation concluait que Services TNO est un exemple réussi du concept de guichet unique et constitue une démarche louable pour le GTNO, à titre de mesure importante pour s'acquitter de ses obligations en matière de langues officielles consistant à fournir un service répondant aux besoins des francophones des TNO.

L'évaluation mentionnait aussi que le personne de Services TNO offrait des services professionnels et personnalisés. Toutefois, le plein potentiel de Services TNO n'est pas réalisé. Il devrait passer de l'état de projet pilote à celui de guichet unique de services en français plus complet et plus efficace.

## Conclusion

Le GTNO valorise et soutient les initiatives et les efforts des communautés linguistiques visant l'augmentation de l'usage des langues autochtones. Malgré ces initiatives, le nombre de locuteurs de langues autochtones continue de baisser. Le GTNO comprend que l'amélioration de la santé des langues autochtones des TNO est une tâche complexe et qu'aucune initiative unique ne pourra être fructueuse à elle seule. Le gouvernement et les communautés de langues autochtones doivent travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui assurent un avenir sain aux langues autochtones. Le GTNO doit également collaborer avec les communautés des langues autochtones pour veiller à ce que les politiques, les programmes et les services adéquats soient en place pour soutenir les langues et les aspirations culturelles des communautés des langues autochtones.



**Annexe 1**  
**Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO –**  
**Langues autochtones (2009-2010)**

	Financement du gouvernement fédéral		Financement du GTNO	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
Terminologie des langues autochtones	25 000	25 000		
Centres d'enseignement et d'apprentissage	450 000	415 500		
Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones	200 000	200 000		
Radiodiffusion et télédiffusion en langues autochtones	200 000	170 563	222 000	139 375
Évaluation de l'Annexe A	85 000	82 120		
Toponymie	15 000	15 000		
Contributions communautaires	925 000	1 001 977	806 000	759 946
Initiative d'acquisition linguistique			143 000	62 755
Initiative de développement de la petite enfance			525 000	563 615
Alphabétisation en langues autochtones			300 000	170 710
Division des langues officielles – Administration			318 000	325 468
Culture et patrimoine			157 000	50 824
Conseil des langues officielles			125 000	68 440
Mise en œuvre relative aux langues officielles			250 000	254 976
Programmes scolaires de langues autochtones			8 002 000	7 930 974
<b>Financement total pour les langues autochtones</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 910 160</b>	<b>10 848 000</b>	<b>10 327 083</b>

**Annexe 2**  
**Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO –**  
**Français (2009-2010)**

Accord de coopération Canada-TNO		Financement du gouvernement fédéral	
		Budget (en \$)	Dépenses (en \$)
Éducation, Culture et Formation	Services de traduction en français du GTNO	374 000	362 970
	Services au public	33 000	187 048
	Politiques et coordination	173 000	208 572
	Financement communautaire (PDCC)	145 000	145 000
	Projet spécial – Services TNO	200 000	170 923
Justice	Services de traduction juridique	377 000	219 237
	Services au public	101 000	98 106
Santé et Services sociaux	Services au public	49 000	21 037
	Politiques et coordination	47 000	71 334
	Services au public (ASSSS)	205 000	264 500
Environnement et Ressources naturelles	Services au public	11 000	17 666
Exécutif	Services au public	6 000	0
Finances	Services au public	7 000	2 729
Ressources humaines	Services au public	7 000	4 609
Industrie, Tourisme et Investissement	Services au public	15 000	3 802
Assemblée législative	Services au public	20 000	20 000
MAMC	Services au public	12 000	3 132
Société d'habitation des TNO	Services au public	15 000	1 652
Travaux publics et Services	Services au public / Office Space	80 000	58 236
Transports	Services au public	20 000	19 308
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	Services au public	3 000	0
<b>Total – Accord de coopération Canada-TNO</b>		<b>1 900 000</b>	<b>1 879 861</b>
<b>Accord de coopération Canada-TNO relatif à l'éducation en langues minoritaires et à l'enseignement d'une langue seconde – enseignement en français</b>		<b>2 587 555</b>	<b>2 587 555</b>